

no Bernay  
PRÉFECTURE DE L'EURE  
-9 SE 1933  
ARRIVÉE

BEAUX-ARTS.  
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale  
~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et  
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ:

ARTICLE PREMIER.

~~La maison en pans de bois sise 5 rue des Sources~~  
~~à BERNAY (Eure)~~

appartenant à \_\_\_\_\_

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les  
archives de la préfecture, au maire de la commune de ~~BERNAY~~ et à  
~~la propriétaire./.~~

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 6 SEP 1933

286-484-J. 4050-30. [10713]

Pour ampliation  
Pr. le Directeur Général des Bx-Arts  
Le Chef du Bureau des Monuments Historiques.

Par délégation spéciale :  
Le Directeur général des Beaux-Arts,  
Membre de l'Institut.

Émile BOLLARDY

Département :  
EURE

Commune :  
BERNAY

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Bernay  
26 Rue Guillaume de la Tremblaye 27307  
27307 Bernay cedex  
tél. 02.32.46.76.00 - fax 02.32.46.76.11  
cdif.bernay@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

